

NOTE D'INFORMATION

n° 25.08 – Février 2025

Les signalements d'incidents graves envers les personnels des écoles publiques et des collèges et lycées publics et privés sous contrat en 2022-2023

- Au cours de l'année scolaire 2022-2023, aucun incident grave envers les personnels n'est déclaré pour plus de huit écoles sur dix et dans un établissement du second degré sur deux. Dans les écoles publiques, 85 % des victimes d'incidents graves envers les personnels sont des enseignants. Cette proportion est de 61 % dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat. Les personnels non enseignants sont également concernés : ils représentent 15 % des victimes des incidents graves dans les écoles publiques et 39 % dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat. La violence envers les personnels dans le milieu scolaire se manifeste majoritairement par des atteintes verbales. Dans le premier degré, parmi les incidents graves commis envers les enseignants, 44 % proviennent des familles. Dans le second degré, ces incidents graves envers les enseignants sont davantage le fait d'élèves ou de groupes d'élèves.

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteure : Muriella Rakotobe
Édition : Aurélie Bernardi
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

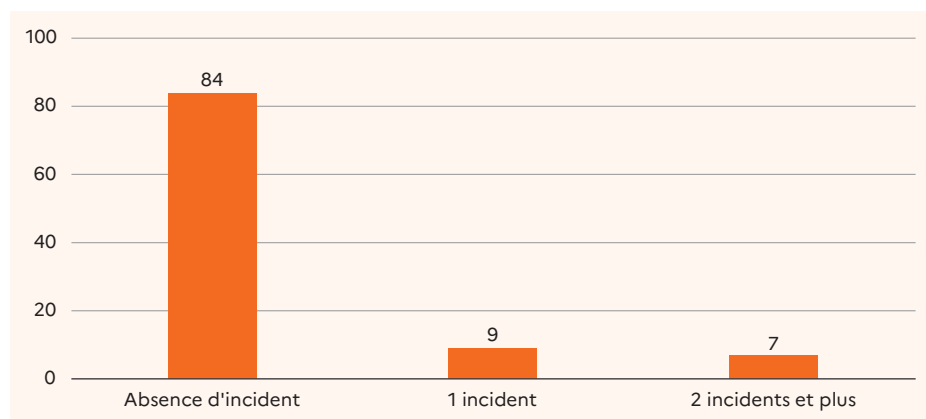
Les incidents graves envers les personnels sont plus fréquents dans les collèges et lycées que dans les écoles publiques

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ne déclarent aucun incident grave envers les personnels pour 84 % des écoles publiques. À l'inverse, 9 % des écoles ont connu un incident grave au cours de l'année scolaire et seulement 7 % ont fait face à deux

incidents graves ou plus [↘ figure 1](#). Dans le second degré, aucun incident grave envers les personnels n'est signalé dans 52 % des collèges et des lycées publics et privés sous contrat [↘ figure 2](#). Cette absence d'incident concerne 60 % des lycées d'enseignement général et lycées polyvalents (LEGT et LPO), 49 % des collèges et 49 % des lycées professionnels (LP). L'absence d'incident grave dépend également du profil social des élèves accueillis dans l'établissement ([voir définitions en ligne](#)). Elle est plus répandue dans les

collèges et lycées socialement favorisés : 74 % des établissements socialement favorisés n'ont aucun incident grave à déplorer contre 25 % parmi les établissements socialement défavorisés. Les incidents graves sont concentrés dans certains établissements : 7 % des établissements connaissent 10 incidents ou plus. Cette proportion est un peu plus élevée dans les collèges et LP (8 %) que dans les LEGT et LPO (5 %). Dans les écoles publiques, 85 % des victimes d'incidents graves sont des personnels enseignants et 15 % des non enseignants [↘ figure 3](#). La *Note d'Information* n° 24.04 fournit les résultats pour les différentes catégories de victimes dénombrées dans Sivis. Dans les collèges et lycées, c'est l'inverse : 61 % des incidents graves sont commis à l'encontre des personnels enseignants et 39 % à l'encontre des non-enseignants. En 2022-2023, 86 % des incidents graves envers les enseignants sont commis contre des femmes dans les écoles publiques, 11 % contre des hommes et dans 3 % des cas, le sexe de la victime n'est pas renseigné. Dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat, 57 % des victimes sont des femmes, 37 % des hommes et 6 % des personnes dont le sexe n'est pas renseigné [↘ figure 4](#). Ces proportions sont proches pour les non-enseignants. Elles reflètent la proportion de femmes parmi les personnels enseignants comme non enseignants dans les établissements.

↘ 1 Répartition des écoles publiques en fonction du nombre d'incidents graves envers les personnels (en %)

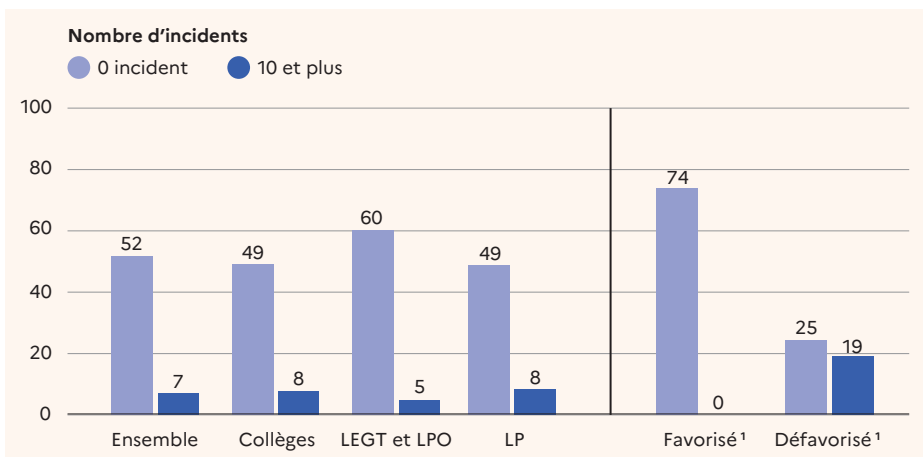


Lecture : au cours de l'année scolaire 2022-2023, les inspecteurs de l'éducation nationale ont déclaré une absence d'incident grave envers les personnels pour 84 % des écoles publiques.

Champ : France, écoles publiques.

Source : DEPP, enquête Sivis.

2 Répartition des établissements en fonction du nombre d'incidents graves envers les personnels (en %)



1. Voir les définitions d'un établissement socialement « favorisé » et socialement « défavorisé » en ligne.

Lecture : 52 % des chefs d'établissements du second degré public et privé sous contrat déclarent une absence d'incident grave envers les personnels au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Champ : France, établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Source : DEPP, enquête Sivis 2022-2023.

Réf. : Note d'Information, n° 25.08. DEPP

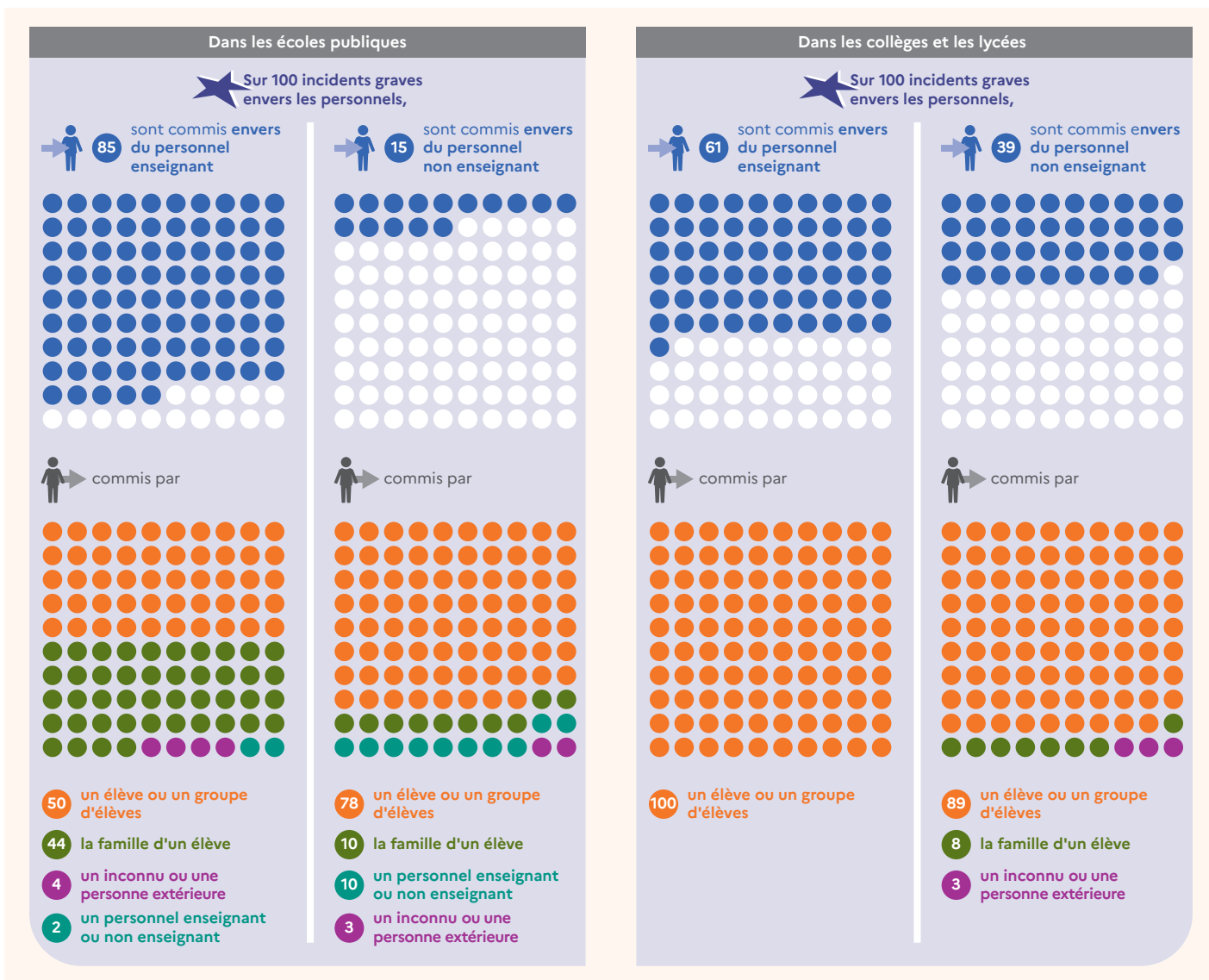
Les incidents graves envers les personnels enseignants ont majoritairement lieu à l'intérieur de l'établissement (70 % pour le premier degré, 92 % pour le second degré).

En particulier, 73 % des incidents graves envers les enseignants dans les collèges et lycées ont lieu dans la salle de classe, contre 31 % dans les écoles publiques.

Les incidents graves envers les non-enseignants ont lieu dans la salle de classe dans 51 % des cas pour les écoles publiques contre 7 % dans les collèges et lycées publics et privés.

Au cours de l'année 2022-2023, 4 % des incidents envers les enseignants dans les écoles publiques ont été commis dans le cadre d'une intrusion, et 1 % dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat.

3 Les victimes de 100 incidents graves envers les personnels, et auteurs parmi les types de victime (en %)



Lecture : en 2022-2023 dans les écoles publiques, 85 % des incidents graves dont les victimes sont les personnels ont été commis envers les enseignants, et 44 % de ces incidents graves envers les enseignants sont commis par la famille de l'élève.

Note : en raison des arrondis, le total de la somme peut différer des éléments qui la composent.

Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Source : DEPP, enquête Sivis 2022-2023.

Réf. : Note d'Information, n° 25.08. DEPP

Les incidents graves commis envers les personnels se caractérisent principalement par des violences verbales

Les incidents graves envers les personnels se caractérisent par trois types d'atteintes : les atteintes aux personnes, impliquant de fait un auteur et une victime; les atteintes aux biens,

tels que les vols, les dommages aux locaux, aux biens personnels ou aux matériels; les atteintes à la sécurité, comme les conduites à risque ou des agissements illégaux qui n'impliquent pas de victime.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les incidents graves déclarés envers les personnels correspondent très majoritairement à des atteintes aux

personnes : 96 % dans le premier degré, 91 % dans le second degré ↘ **figure 5**. Parmi ces atteintes, 76 % dans le premier degré et 54 % dans le second degré relèvent de la violence verbale. La part de violences physiques parmi l'ensemble des incidents graves commis envers les personnels est plus élevée dans les écoles (41 %) que dans les collèges et lycées (11 %).

Dans les écoles publiques, la répartition selon le type de violence diffère avec les missions des personnels : les personnels non enseignants sont davantage victimes de violences physiques (77 % du total des incidents graves envers ces personnes) que les enseignants (34 %) (voir **figure 9 en ligne**). À l'inverse, les violences verbales représentent 19 % des incidents graves envers les non-enseignants contre 60 % des incidents graves envers les enseignants. Les écarts selon les catégories de personnels sont moins marqués dans le second degré. Dans les collèges et lycées, les violences verbales commises représentent 77 % du total des incidents envers le personnel enseignant (respectivement 75 % envers le personnel non enseignant) et 8 % relèvent de la violence verbale (respectivement 16 % envers le personnel non enseignant) (**figure 10 en ligne**). Les atteintes aux biens sont relativement rares parmi l'ensemble des incidents graves déclarés : 2 % dans les écoles publiques et 4 % dans les collèges et lycées. Elles concernent presque autant les personnels enseignants que les non enseignants.

↘ 4 Caractéristiques des incidents graves commis envers les personnels des écoles publiques et des établissements scolaires (en %)

		Écoles publiques		Collèges et lycées publics et privés sous contrat	
		Envers les enseignants	Envers les personnels non enseignants	Envers les enseignants	Envers les personnels non enseignants
Nature de l'incident grave	Violence verbale (orale ou écrite)	60	19	77	75
	Violence physique	34	77	8	16
	Autre ¹	6	4	15	9
Sexe de la victime	Féminin	86	82	57	66
	Masculin	11	11	37	29
	Inconnu ou sans objet	4	8	6	5
Lieu	À l'intérieur de l'établissement	70	87	92	81
	<i>dont salle de classe</i>	31	51	73	7
	<i>dont cour de récréation</i>	19	12	4	23
	<i>dont circulations</i>	10	16	9	16
	<i>dont locaux administratifs</i>	8	1	1	16
	À l'extérieur ou aux abords	22	11	3	9
	Autre lieu	8	3	5	11
Dans le cadre d'une intrusion dans l'établissement		4	0	1	2
Ensemble des auteurs		100	100	100	100

1. Voir figures 9 et 10 en ligne pour le détail des types de fait.

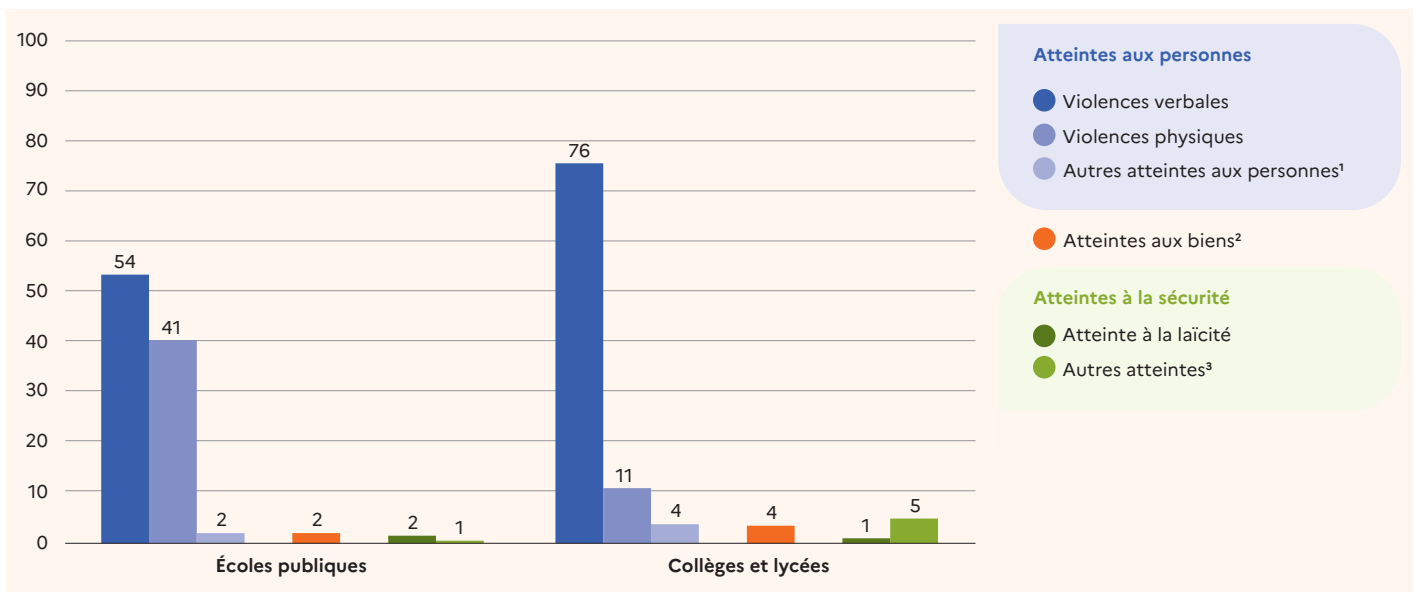
Lecture : au cours de l'année scolaire 2022-2023 dans les écoles publiques, 60 % des incidents graves commis envers les enseignants sont des violences verbales (orales ou écrites).

Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Source : DEPP, enquête Sivis 2022-2023.

Réf. : Note d'Information, n° 25.08. DEPP

↘ 5 Nature des incidents graves dans les écoles publiques, les collèges et les lycées publics et privés sous contrat (en %)



1. « Atteinte à la vie privée (y compris par les réseaux sociaux) », « violence sexuelle », « racket », « happy slapping » et « bizutage ».

Le *happy slapping* est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

2. « Vol », « dommage aux locaux ou au matériel » et « dommage aux biens personnels ».

3. Atteinte à la laïcité, « port d'arme à feu (sans violence) », « suicide ou tentative de suicide » et « autre fait de violence ».

Lecture : au cours de l'année scolaire 2022-2023, 54 % des incidents graves déclarés par les IEN sont des violences verbales dans les écoles publiques.

Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Source : DEPP, enquête Sivis 2022-2023.

Réf. : Note d'Information, n° 25.08. DEPP

Les atteintes relatives à la sécurité envers les personnels représentent 6 % du total des incidents graves dans les établissements du second degré, et 2 % dans les écoles publiques. Les atteintes à la laïcité envers les personnels représentent 2 % des incidents graves dans les écoles publiques et 1 % dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat. Enfin, 2 % de l'ensemble des incidents envers les enseignants dans les écoles publiques et 2 % dans les collèges et lycées publics sont motivés par le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ou l'homophobie ↘ **figure 6**.

Dans les écoles publiques, les auteurs d'incidents graves envers les enseignants sont les élèves mais aussi les familles d'élèves

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les incidents graves envers les enseignants des écoles publiques sont principalement commis par deux groupes d'auteurs : des familles d'élèves (44 %) et un élève ou un groupe d'élèves (50 %) ↘ **figure 3**. Dans les collèges et lycées publics ou privés sous contrat, tous les auteurs d'incidents graves envers le personnel enseignant sont des élèves ou groupes d'élèves. Que ce soit dans les écoles, les collèges ou les lycées, les incidents graves envers les personnels non enseignants sont commis majoritairement par des élèves ou groupes d'élèves.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les incidents graves commis envers les personnels tant dans les écoles publiques que dans les collèges et les lycées privés et publics sous contrat sont majoritairement commis par des auteurs de sexe masculin ↘ **figure 7**. En particulier, ils sont auteurs de 78 % des incidents graves envers les personnels dans les LEGT et LPO, 77 % dans les LP et 73 % dans les collèges contre respectivement 15 %, 21 % et 25 % d'autrices, le reste étant représenté par des groupes mixtes ou des auteurs non connus. De la même façon, dans les écoles publiques, 88 % d'incidents graves ont été commis par des auteurs masculins.

Selon le sexe de l'auteur, la répartition des types d'incidents graves envers les personnels est globalement similaire : une majorité de violences physiques commises par des hommes dans les écoles publiques et une majorité de violences verbales commises par des femmes dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat (voir **figure 11 en ligne**). Les différences sont un peu plus marquées dans les LEGT et LPO. Dans ces établissements : 76 % des incidents graves envers les personnels commis par les hommes (respectivement 54 % des incidents

graves commis par les femmes) sont des violences verbales et 15 % sont des violences physiques (respectivement 29 %).

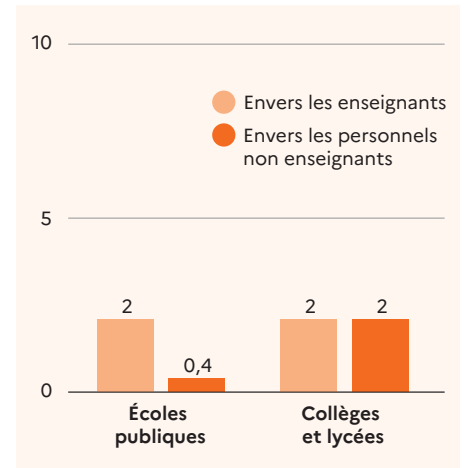
Les suites données ou envisagées aux incidents graves sont plus fréquentes pour le personnel enseignant que non enseignant dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat

Dans les écoles publiques, il est fréquent que les incidents graves envers les enseignants et les non-enseignants fassent l'objet ou puissent conduire à un conseil de discipline, une commission éducative ou une réunion de l'équipe éducative, avec respectivement 63 % et 61 % des incidents graves menant à ces suites (voir **figure 12 en ligne**). Dans les établissements du second degré, il y a respectivement 33 % et 23 % des incidents graves menant à ces suites, notamment commis par un élève ou un groupe d'élèves. Les incidents envers les personnels enseignants mènent ou pourraient mener à des exclusions temporaires dans 67 % des cas dans les collèges et lycées, une proportion presque deux fois plus forte que lorsque les incidents concernent les personnels non enseignants (35 %).

52 % des incidents graves envers les enseignants ont fait ou pourraient faire l'objet

d'une information (du DASEN, information de police ou gendarmerie, ou signalement au procureur de la République) dans les écoles publiques et 20 % dans les collèges et les lycées. Ces parts sont respectivement de 41 % et 31 % chez les personnels non enseignants. ■

↘ 6 Incidents graves envers les personnels motivés par le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ou l'homophobie dans les écoles publiques, les collèges et les lycées (en %)



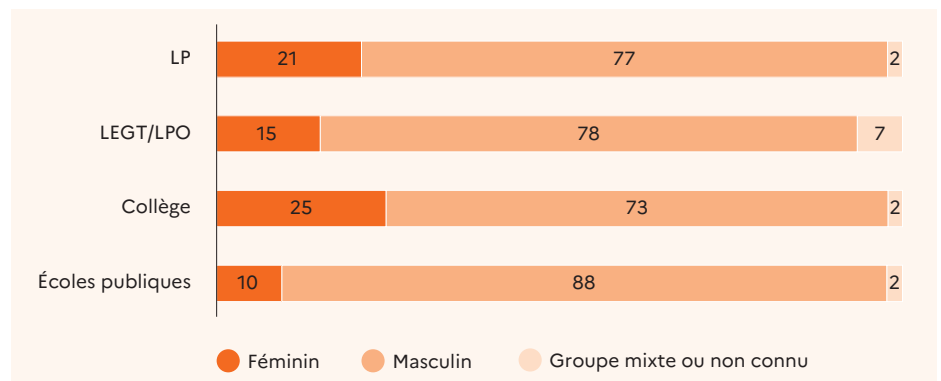
Lecture : en 2022-2023, 2 % des incidents graves dans les écoles publiques sont motivés par le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ou l'homophobie.

Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Source : DEPP, enquête Sivis 2022-2023.

Réf. : Note d'Information, n° 25.08. DEPP

↘ 7 Répartition du sexe de l'auteur des incidents graves envers les personnels selon le type d'établissement (en %)



Lecture : dans les lycées professionnels, 21 % des incidents graves sont commis par des auteurs de sexe féminin.

Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Source : DEPP, enquête Sivis 2022-2023.

Réf. : Note d'Information, n° 25.08. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.08, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/notes-d-information](https://www.education.gouv.fr/notes-d-information)